



PROPRIÉTAIRE
OCCUPANT

Et si vous
ne laissiez plus
le froid entrer
chez vous?



Conditions
au 1^{er} janvier 2015

Renseignez-vous !

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

MAYENNE 53

21 Rue de l'Ancien Evêché
53000 LAVAL

☎ 02 43 91 19 91

Et si vous ne laissiez

plus le froid entrer chez vous ?

- Comme votre logement est ancien, le système de chauffage l'est aussi ! Il n'est plus performant et risque à tout moment de tomber en panne. De plus l'isolation n'est pas bonne et vos factures présentent dans votre budget

Sous certaines conditions, une aide financière et un accompagnement par l'Anah sont possibles.

Pour faire le choix des travaux nécessaires, un diagnostic thermique est prévu dans cet accompagnement.

Quels projets de travaux peuvent être aidés ?

- Il s'agit d'améliorer votre système de chauffage ou de production d'eau chaude, comme le remplacement de votre chaudière ou d'engager des travaux qui permettent de mieux isoler votre maison (murs, combles, fenêtres).

Dans tous les cas, les travaux doivent permettre de réduire la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25 %

Quel montant d'aide ?

- L'aide de l'Anah est en fonction de vos ressources.

Une prime d'État complètera ce financement. Une aide complémentaire peut également vous être accordée par votre conseil régional, conseil départemental, votre communauté de communes ou votre commune.

Exemple de financement

Les travaux judicieux de Karina et Thomas

- La famille Martin est heureuse dans son pavillon, mais il est ancien et le chauffage défaillant. Récemment, leur vieille chaudière a montré des signes de faiblesse. Cela a été le d'édic pour envisager des travaux qui leur permettront de donner une nouvelle vie à leur pavillon : isolation des combles, travaux de menuiseries et installation d'une nouvelle chaudière.



Exemple de coûts

Un diagnostic thermique réalisé par un professionnel a évalué les travaux nécessaires pour un gain énergétique d'au moins 25 %. Leur montant total est de **17 000 € HT** (fournitures et main d'œuvre comprises)

6 000€
d'aide de l'Anah pour travaux

2 000 €
d'aide
Habiter Mieux

500€
d'aide
Communautés de Communes

SOIT UNE AIDE DE
8 500 €
(50 % du montant HT des travaux)